

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Interprofessionnalité 1

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1004.F.22

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2022-2023

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 2

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module facultatif Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1, du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

 Module sur 1 semestre Semestre d'automne Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

 Français Allemand Anglais**2. Prérequis** Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :**3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés**

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
LPSan et Ordonnance d'application**Compétences principales**

- B1 Elles recourent à une communication professionnelle centrée sur la personne et orientée vers la résolution de problèmes. Elles renforcent l'autonomie et l'autodétermination de la femme et de la famille, clarifient ensemble les rôles de chacun et s'engagent pour une prise de décision partagées dans les situations périnatales
- B2 Elles maintiennent une communication efficace et de qualité dans les situations complexes en intégrant tous les partenaires, afin de garantir une prestation de soins optimale
- B3 Elles utilisent les outils de communication adaptés à la situation, emploient un langage compréhensible et recourent à des ressources humaines, didactiques et technologiques à bon escient afin de transmettre des informations pertinentes.
- C1 Elles pratiquent la collaboration interprofessionnelle avec les partenaires du système socio-sanitaire en tenant compte du champ d'expertise de chacun afin d'assurer des prestations de soins optimales pour la femme, l'enfant et la famille
- C2 Elles reconnaissent les interfaces, organisent et coordonnent des réseaux de soins avec la femme, la famille et les professionnels du système socio-sanitaire. Elles s'engagent à développer et à maintenir des relations égalitaires basées sur la solidarité
- C3 Elles adoptent, dans les situations conflictuelles, une posture proactive favorisant la résolution du conflit de manière constructive
- D1 Elles organisent leur travail et établissent des priorités de manière autonome ; elles mobilisent et respectent leurs ressources et celles des collaborateurs.
- D2 Elles assurent la gestion des ressources logistiques, financières et administratives à leur disposition avec efficacité, en tenant compte des différents contextes de pratique afin de garantir des soins optimaux pour la femme, l'enfant et la famille.
- F2 Elles encouragent le processus d'apprentissage de la femme, l'enfant et de la famille, tout comme celui de leurs pairs, des autres professionnels et des personnes en formation.
- G1 Elles portent individuellement et collectivement un regard critique et réflexif sur la pratique professionnelle actuelle. Elles s'impliquent pour un positionnement, une réglementation et une représentation adéquats de la profession de sage-femme au sein du système socio sanitaire et auprès du grand public

Objectifs généraux d'apprentissage

- Explorer l'interprofessionnalité pour améliorer la qualité et la sécurité des soins
- Découvrir la pratique collaborative par l'éducation interprofessionnelle
- Expliquer les liens entre l'interprofessionnalité et les facteurs humains, la qualité et la sécurité des soins
- Prendre conscience des rôles, des responsabilités et des représentations en interprofessionnalité
- Acquérir une base de connaissance commune pour répondre aux défis du système de santé

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Concepts de base en matière de travail en équipes interprofessionnelles et leadership collaboratif
- Enjeux d'une équipe interprofessionnelle
- Les incidents et erreurs dans les soins de santé
- Le rôle du patient dans l'équipe interprofessionnelle
- Les outils d'amélioration du travail d'équipe (modèle TeamSTEPPS®)
- Les enjeux interprofessionnels dans les problématiques du système de santé
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé
- Evolution des contextes et modèles de soins
- Eléments de politique et d'économie de la santé
- Organisation du travail dans les métiers de la santé
- Secret médical, responsabilités, positionnement professionnel et questions éthiques
- E-health et outils informatiques au service de la santé

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours magistraux
- Ateliers thématiques
- Interview interprofessionnel
- Travail en groupes inter-filières avec tutorat
- Lectures préparatoires
- E-learning

Exigences de fréquentation :

Présence obligatoire :

- A la semaine interprofessionnelle (2ème semaine de l'année civile)
- Aux séances de travail en groupes avec les tuteurs-trices (rendez-vous fixé **d'entente avec le/la** tuteur-trices avec chaque groupe)
- Participation active aux e-learning et au travail de groupe

Toute absence pour motif valable au sens de l'art. 29 du règlement d'études HEdS du 29 juin 2021 doit être annoncée. Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapage seront définies par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Le compte-rendu d'un entretien semi-dirigé portant sur la pratique interprofessionnelle rendu au plus tard le 9 décembre 2022
- B. Un travail écrit d'analyse des entretiens semi-dirigés produit en groupe interprofessionnel rendu au plus tard le vendredi 13 janvier 2023 (coefficient 1)
- C. Un examen écrit de type QCM portant sur les connaissances abordées depuis le début du module à réaliser sur Moodle le vendredi 13 janvier 2023 (coefficient 1)

- Période : **semaines 41-2**

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (B) et (C) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. La modalité (A) doit être acquise. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation

- si le travail écrit (B) est insuffisant, un complément portant sur les lacunes sera demandé
- l'étudiant-e qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en termes de dynamique de groupe ne valide pas le travail écrit (B). Un travail écrit complémentaire sera exigé.

- Modalités : Travail écrit
- Période : semaine 4

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au Moodle Interprofessionnalité 1

8. Responsable de module

Responsable : Danièle Aubert-Burri

Enseignants :

Se référer au plan de cours

Descriptif validé le 25.08.2022 par

Catia Nunno Paillard
Responsable de la filière